



PRESTATIONS

et aides financières

prestations et aides financières

5

♦ LES INTERLOCUTEURS CLÉS

Plusieurs structures peuvent vous accompagner dans vos démarches :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Relais Autonomie
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

♦ LES PRINCIPALES AIDES FINANCIÈRES

Voici un aperçu des aides existantes selon la situation de votre proche (enfant ou adulte) :

- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Aides pour les aidants
 - Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)
 - Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

♦ RÉDUCTIONS FISCALES POSSIBLES

Crédit d'impôt pour l'emploi à domicile → Si vous faites appel à une aide à domicile (ménage, garde, aide à la personne...), vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50 % des dépenses engagées. Le plafond est plus élevé lorsque vous avez un enfant ou un adulte handicapé à charge.

♦ AIDES FINANCIÈRES POUR PARTIR EN VACANCES

- Aides de l'ANCV Agence Nationale pour les Chèques vacances – programme "Aide aux Vacances"
 - Aides de la CAF – VACAF : AVF (aide aux Vacances Familiales) ou AVE (Aide aux Vacances Enfants)
 - Mairies, départements ou CCAS
- Comités d'entreprise

Bon à savoir : Certaines aides (CAF, ANCV...) ne sont pas cumulables et dépendent de vos revenus. Il est recommandé d'anticiper au moins 6 mois à l'avance pour monter les dossiers

i **Bon à savoir**

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un.e assistant.e de service social qui pourra vous accompagner dans votre demande.

